



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/10B

Paris, 27 mai 2016

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

Istanbul, Turquie
10 - 20 juillet 2016

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

10B : Suivi du Second cycle de l'exercice des Rapports périodiques dans toutes les régions

RÉSUMÉ

Ce document présente les activités de suivi du deuxième cycle des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (Section I), l'Afrique (Section II), les États arabes (Section III), l'Amérique latine et les Caraïbes (Section IV) et l'Europe et l'Amérique du Nord (Section V).

Projets de décisions :

- **40 COM 10B.1** voir Section I ;
- **40 COM 10B.2** voir Section II ;
- **40 COM 10B.3** voir Section III ;
- **40 COM 10B.4** voir Section IV ;
- **40 COM 10B.5** voir Section V.

I. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Activités de suivi

1. Dans le cadre des activités de suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique, et conformément à la décision **39 COM 10B.1**, les États parties concernés et les Organisations consultatives ont revu et se sont mis d'accord sur le texte des déclarations de valeur universelle exceptionnelle relatives à des biens du patrimoine mondial situés dans la région qui sont soumises pour adoption à la 40e session du Comité du patrimoine mondial (voir le document WHC/16/40.COM/8E).
2. La Stratégie de renforcement des capacités et des programmes associés pour l'Asie et le Pacifique (CBSAP-AP), élaborée par l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique en Chine (WHITR-AP) et adoptée par le Comité lors de sa 38e session (Doha, 2014), s'appuie sur les résultats du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques dans la région, et plus particulièrement sur le Plan d'action de Suwon pour le patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique (voir la page Internet <http://www.whitr-ap.org/index.php?classid=1489&newsid=2271&t=show>). Dans le cadre de cette stratégie, le WHITR-AP a montré la voie en mettant en œuvre plusieurs activités thématiques de formation. En décembre 2015, un programme de formation de quatre jours sur la *Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique* (PUH) a été organisé à l'université de Tongji, à Shanghai. Par ailleurs, en août 2015, le Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WNHMT) – établi au sein de l'Institut de la faune sauvage de l'Inde (WII) à Dehradun (Inde) – a organisé un atelier international sur la réduction des risques de catastrophe pour les biens du patrimoine mondial naturel situés dans la région Asie-Pacifique. En février 2016, le WNHMT a également organisé un atelier international de formation sur le renforcement des capacités pour une gestion efficace des sites côtiers et marins du patrimoine mondial situés dans la région Asie-Pacifique.
3. Au titre du suivi du Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique (2010-2015) élaboré dans le cadre du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques, un atelier sur le Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique pour 2016-2020 a été organisé à Suva (Fidji) en décembre 2015 avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial et du Fonds-en-dépôt néerlandais. 44 participants provenant de 11 États parties du Pacifique, des institutions régionales, les Organisations consultatives et l'UNESCO se sont réunis pour faire le point sur le Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique 2010-2015 et élaborer un nouveau plan d'action pour 2016-2020. Ce nouveau plan d'action a été finalisé et envoyé aux États parties du Pacifique ainsi qu'aux partenaires de l'atelier. Il est consultable sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/en/events/1269/>).
4. En vue de continuer à renforcer la coopération régionale, le Centre international des technologies spatiales au service du patrimoine naturel et culturel (HIST, Chine), centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, a intensifié sa coopération avec des biens du patrimoine mondial comme ceux d'Angkor au Cambodge et de Rennell Est dans les Îles Salomon. Avec le soutien financier du Fonds-en-dépôt néerlandais, le WHITR-AP et l'HIST collaborent depuis 2015 à un projet relatif à Rennell Est, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2013, pour répondre aux diverses menaces qui pèsent sur ce bien et garantir sa sauvegarde à long terme. Dans ce cadre, un soutien technique a été fourni à Rennell Est pour préparer l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, et une réunion consultative des parties prenantes a été organisée par l'HIST à Sanya (Chine) en février 2016.

5. Dans le cadre du suivi de l'exercice de soumission des rapports périodiques, la mise en œuvre de la proposition d'inscription transnationale en série au patrimoine mondial des Routes de la soie, lancée par la Chine et cinq pays d'Asie centrale (le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan), se poursuit. La proposition d'inscription des Routes de la soie inclut désormais 14 pays, tous membres du Comité intergouvernemental de coordination pour la proposition d'inscription en série des Routes de la soie au patrimoine mondial (outre ceux précédemment mentionnés, il s'agit de l'Afghanistan, de l'Inde, de l'Iran, du Japon, du Népal, du Pakistan, de la République de Corée et de la Turquie), ainsi que le Bhoutan en qualité d'observateur. Les États parties ont travaillé avec le Centre du patrimoine mondial sur cette proposition d'inscription transnationale en série, à travers, notamment, plusieurs ateliers régionaux et sous-régionaux de l'UNESCO et diverses réunions du Comité de coordination pour la proposition d'inscription en série des Routes de la soie au patrimoine mondial, la dernière ayant eu lieu à Almaty (Kazakhstan) en novembre 2015. Conformément à l'étude thématique sur les routes de la soie réalisée par l'ICOMOS en 2011, le Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon et les autorités chinoises ont soutenu l'élaboration de deux dossiers de proposition d'inscription des Routes de la soie en Chine et dans les pays d'Asie centrale, avec l'aide de l'ICOMOS, de l'Institut international d'études pour l'Asie centrale (IICAS) et du Centre international de la conservation de l'ICOMOS de Xi'an (IICC-Xi'an, Chine). Bien que n'appartenant pas formellement aux processus en amont, les projets combinent efforts de renforcement des capacités et coopération sous-régionale et fournissent un bon exemple pour les éventuelles futures propositions d'inscription transnationales en série. Le processus a abouti à deux propositions d'inscription transnationales en série, toutes deux soumises en janvier 2013. Si le dossier de proposition d'inscription pour les « Routes de la soie : corridor de Pendjikent-Samarkand-Poykent » a été renvoyé au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan et devrait faire l'objet d'une nouvelle soumission dans les années à venir, la proposition d'inscription pour les « Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan », présentée par la Chine, le Kazakhstan et le Kirghizistan, a conduit à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial lors de la 38e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014).
6. Le succès de cette inscription a démontré que le processus relatif aux propositions d'inscription transnationales en série peut offrir une excellente occasion de renforcer les capacités à l'échelle nationale, mais aussi la diversité et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. La coopération durable simultanément établie aux niveaux sous-régional et international se poursuit actuellement en Asie centrale dans le cadre d'un nouveau projet de proposition d'inscription autour du corridor Fergana-Syrdarya (dossier de proposition d'inscription en cours de préparation par le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Tadjikistan). Un atelier de préparation et de documentation sur la proposition d'inscription au patrimoine mondial des Routes de la soie du corridor du patrimoine Syr Darya a eu lieu en octobre 2015 à Uzgen (Kirghizistan).
7. Le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie a également été lancé en Asie du Sud et devrait suivre la même approche. Le Centre du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec les bureaux de l'UNESCO à Katmandou et à New Delhi, s'attache actuellement à mettre en œuvre un projet extrabudgétaire intitulé « Appui à l'élaboration de la proposition d'inscription en série au patrimoine mondial pour les Routes de la soie en Asie du Sud » (juin 2013 - août 2016), financé par le Fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée. Ce projet vise à fournir un cadre de coopération à la Chine, au Népal, à l'Inde et au Bhoutan pour leur permettre de coordonner leurs actions en se concentrant sur le réseau de routes présent dans cette sous-région et en aidant les États parties à préparer une proposition d'inscription transnationale en série pour les Routes de la soie. Ce projet a permis de renforcer les capacités des autorités nationales de chacun des pays d'Asie du Sud, et en particulier du Bhoutan et du Népal, au regard, notamment, de la documentation et des études portant sur les sites archéologiques et architecturaux et de la numérisation des archives. Au niveau sous-régional, le projet a également favorisé le partage des informations et permis

l'élaboration de stratégies et de méthodologies de documentation transnationales. La coopération transnationale, les investissements technologiques et le renforcement des capacités locales possibles grâce à la participation de tous les États parties à cette ambitieuse proposition d'inscription transnationale en série permettent de garantir que les sites des Routes de la soie en Asie du Sud deviennent, à terme, des biens du patrimoine mondial durables et gérés de façon efficace.

8. Dans le cadre du projet global intitulé « Développement d'une stratégie touristique commune pour les corridors du patrimoine des Routes de la soie en Asie centrale et en Chine », l'initiative « Améliorer l'interprétation de la Route de la soie et formation de guides de qualité » vise à former des guides sur le patrimoine et à leur fournir des connaissances spécialisées et un savoir-faire en matière d'interprétation et de présentation des sites, et notamment de ceux liés aux corridors du patrimoine des Routes de la soie, au patrimoine mondial et au tourisme durable. Centrée sur les cinq pays associés à la Stratégie touristique pour les corridors du patrimoine des Routes de la soie de l'UNESCO/Organisation mondiale du tourisme (OMT), à savoir la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, cette initiative a également pour but de fournir des orientations sur les questions de conservation du patrimoine à tous les acteurs qui assurent la promotion du tourisme des Routes de la soie. En partenariat avec l'OMT et la Fédération mondiale des Associations de guides touristiques, une formation a été organisée à Khiva (Ouzbékistan) en août 2015. Le bureau de l'UNESCO à Tashkent a soutenu la mise en œuvre de cette activité qui a été financée par l'UNESCO et le Fonds-en-dépôt néerlandais.
9. Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable a offert un soutien technique à un projet de renforcement des capacités en Asie du Sud-Est, financé par le Fonds-en-dépôt malaisien et mis en œuvre par le bureau de l'UNESCO à Jakarta. Ce projet est axé sur trois sites de la région : « Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca » (Malaisie), le « Paysage culturel de la province de Bali : le système des *subak* en tant que manifestation de la philosophie du *Tri Hita Karana* » (Indonésie) et les « Rizières en terrasses des cordillères des Philippines » (Philippines).
10. Reflétant l'orientation thématique du 40^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, les plans d'action élaborés pour l'Asie et le Pacifique à la fin du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques ont souligné la nécessité d'une participation plus importante des communautés. En réponse aux plans d'action, un nouveau projet intitulé « Patrimoine mondial, développement durable et participation des communautés », financé par le Fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée, a vu le jour en mai 2014 pour répondre aux préoccupations croissantes à travers l'intégration des différents aspects du développement durable dans la gestion du patrimoine mondial. De nouvelles initiatives ont été lancées au Bangladesh et au Pakistan pour revitaliser les artisanats générateurs de revenus au sein des communautés locales grâce à des activités en lien avec la conservation du patrimoine mondial.
11. En 2010, un projet du Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon dédié au « Renforcement de la conservation et de la gestion de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha, bien du patrimoine mondial » a été lancé pour soutenir la conservation et la gestion de ce bien. Une première étape, réalisée entre 2010 et 2013, a permis de venir à bout du travail de conservation le plus urgent et de renforcer les capacités des autorités nationales concernant la protection et le développement durable de Lumbini. En réponse au nombre croissant de projets de développement qui menacent le bien et ses alentours, une deuxième phase du projet a été lancée pour 2014-2017 dans l'objectif de permettre aux autorités nationales d'adopter une approche préventive et durable afin de protéger et de gérer le bien du patrimoine mondial, tout en sauvegardant les biens culturels de la zone élargie de Lumbini, et notamment de Ramagrama et Tilaurakot. En janvier 2015, une toute première réunion du Comité international transversal de pilotage (ISC) de Lumbini a été conjointement organisée par les autorités népalaises et l'UNESCO à Lumbini pour définir une approche globale de la gestion du bien qui relie

adéquatement les impératifs de conservation et les exigences de développement, et pour entamer un processus de consultations régulières. La réunion 2016 de l'ISC de Lumbini s'est tenue du 19 au 21 avril 2016 et a été ouverte par la Directrice générale de l'UNESCO dans le cadre de sa première visite officielle au Népal.

B. Projet de décision : 40 COM 10B.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/10B,
2. Rappelant les décisions **37 COM 10C.1**, **38 COM 10B.1** et **39 COM 10B.1** adoptées respectivement à ses 37e (Phnom Penh, 2013), 38e (Doha, 2014) et 39e (Bonn, 2015) sessions,
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques de la région Asie-Pacifique ;
4. Remercie les gouvernements du Japon, de la République de Corée, de la Malaisie et des Pays-Bas de leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques de la région Asie-Pacifique ;
5. Remercie également l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) et le Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WNHMT) de leur contribution à la mise en œuvre des activités présentées dans la Stratégie de renforcement des capacités et des programmes associés pour l'Asie et le Pacifique (CBSAP-AP) dans le cadre du suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques ; remercie en outre le Centre international des technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST, Chine) de son initiative visant à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique ;
6. Prend note de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique (2016-2020) dans l'objectif de mieux faire connaître aux niveaux communautaire, national, régional et international le patrimoine des États insulaires du Pacifique et leur contribution au développement durable et de renforcer la capacité des nations du Pacifique à élaborer des propositions d'inscription réussies et à gérer efficacement leurs biens du patrimoine mondial ;
7. Prend note également des progrès accomplis concernant le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie lancé par les États parties asiatiques en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, et salue la coopération internationale fructueuse entre les institutions nationales de différents États parties de la région qui fait de ce projet un exemple de bonne pratique pour d'autres propositions d'inscription transnationales en série ;
8. Réitère son invitation aux États parties d'Asie et du Pacifique à mettre activement en œuvre les plans d'action sous-régionaux les concernant et les encourage également à accentuer leurs contributions à la mise en œuvre des activités de suivi à concevoir en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;
9. Rappelle aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici au **1er février 2017** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici au **1er décembre 2016** au plus tard ;

10. *Demande* au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre des Plans d'action pour l'Asie et le Pacifique lors de sa 41e session en 2017.

II. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Activités de suivi

1. Suite à l'approbation par le Comité des résultats du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques dans la région Afrique ainsi que du Plan d'action régional (Saint-Petersbourg, 2012), des activités ont continué à être organisées pour mettre en œuvre la décision **36 COM 10A** en coopération avec les États parties, le Centre du patrimoine mondial, les Bureaux hors siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) – centre de catégorie 2 de l'UNESCO. Une mise à jour de l'état de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique est consultable à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/africa/>.
2. Les principaux objectifs du Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique consistent à renforcer la représentation des sites du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial à travers la préparation de propositions d'inscription réussies, à améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour permettre aux États parties de répondre au défi d'un juste équilibre entre la conservation du patrimoine et les besoins de développement tout en gérant efficacement les biens existants en documentant et formalisant les systèmes de gestion traditionnels ; et en mettant en place des mécanismes pour la gestion des conflits.
3. Deux événements majeurs ont été organisés dans le cadre de ce Plan d'action : (a) une conférence internationale intitulée « La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie) du 31 mai au 3 juin 2016 et (b) une exposition itinérante intitulée « Le patrimoine mondial africain : un horizon pour le développement ». Ces deux événements ont été conçus pour répondre au défi de la gestion et de la conservation du patrimoine mondial en Afrique dans le contexte du développement rapide du continent. La conférence a porté sur plusieurs sujets, et notamment sur la façon dont le patrimoine mondial en Afrique contribue au développement durable en répondant aux besoins socioéconomiques des communautés locales présentes autour des sites du patrimoine et en exploitant la capacité humaine à assurer le développement indispensable tout en garantissant la conservation du patrimoine naturel et culturel pour les générations futures. Elle a également permis de fixer des orientations sur la voie à suivre.
4. Concernant la gestion des biens existants à travers la documentation et la formalisation des systèmes de gestion traditionnels, les communautés locales africaines ont joué un rôle de premier plan dans la conservation de leur patrimoine naturel et culturel à travers l'élaboration de systèmes de gestion traditionnels qui ont pris la forme de réponses communautaires capables de s'adapter à différents contextes et défis et indissociables des valeurs locales. Si ces systèmes sont largement reconnus par les différentes communautés, il est nécessaire que les gouvernements nationaux les reconnaissent, les formalisent et les promeuvent en tant que véritables outils de gestion et de conservation durables du patrimoine. Une telle approche fondamentale pourrait servir les intérêts des secteurs du développement et de la conservation tout en garantissant que les pratiques émergentes reposent sur les communautés locales.
5. Pour répondre à la nécessité d'améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, à travers une gestion efficace des risques, l'accroissement de la participation communautaire et des bénéfices économiques directs pour les communautés locales,

deux missions de terrain destinées aux pays francophones et portant sur les activités liées à l'entreprenariat ont été menées en juin 2015 à Madagascar et au Cameroun. Un atelier sur la préparation aux risques, organisé en étroite coopération avec le Fonds du patrimoine mondial africain, s'est par ailleurs déroulé à Brandberg, en Namibie (février à mars 2016) avec 18 participants. Une analyse des rapports sur l'état de conservation établis au cours des dix dernières années et relatifs au patrimoine mondial africain est également en cours.

6. Dans le cadre du programme Africa Nature, des plans de gestion du tourisme ont été conçus pour trois biens du patrimoine mondial naturel/mixte situés en Afrique (le Parc national du lac Malawi, le Parc Maloti-Drakensberg en Afrique du Sud et au Lesotho, et les Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya en Zambie et au Zimbabwe) et une évaluation du tourisme a été entreprise dans un bien mixte (la Zone de conservation de Ngorongoro en Tanzanie) dans le cadre du projet « Test des guides « How-to » de la gestion des destinations dans quatre sites naturels africains ». Parmi les d'autres activités il convient de mentionner le plan d'urgence pour les Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) financé par le NORAD, un projet de révision de la stratégie visant à réduire l'intensité du pâturage au sein du Parc national du Simien (Éthiopie) mis en œuvre en partenariat avec l'Autorité de conservation de la faune éthiopienne et la Fondation de la faune africaine, et les projets COMPACT visant à engager les communautés locales dans la conservation du patrimoine mondial qui ont été lancés au Parc national du W au Niger et au Parc Maloti-Drakensberg au Lesotho et en Afrique du Sud en partenariat avec le Programme PNUD/FEM des petites subventions et avec le soutien financier des gouvernements espagnol et néerlandais. Un atelier destiné aux experts du patrimoine naturel de quatre pays d'Afrique centrale a eu lieu en juin 2016 pour lancer la deuxième phase de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI). Ce projet vise à améliorer la représentation des sites du patrimoine mondial naturel situés dans la sous-région.

B. Projet de décision : 40 COM 10B.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/10B,
2. Rappelant les décisions **36 COM 10A**, **37 COM 10C.2**, **38 COM 10B.2** et **39 COM 10B.2** adoptées respectivement à ses 36e (Saint-Pétersbourg, 2012), 37e (Phnom Penh, 2013), 38e (Doha, 2014) et 39e (Bonn, 2015) sessions,
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques de la région Afrique, tout en exprimant ses préoccupations concernant le taux relativement faible de mise en œuvre du Plan d'action régional par les États parties africains ;
4. Note avec satisfaction la contribution financière des gouvernements de la Norvège, des Flandres (Belgique), de l'Espagne, de l'Afrique du Sud, des Pays-Bas, de la République démocratique populaire de Chine, du Burkina Faso, de l'Union européenne, ainsi que de l'UICN, du Programme PNUD/FEM des petites subventions, du Fonds pour le patrimoine mondial africain et des pays hôtes de tous les ateliers de renforcement des capacités aux activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour la région Afrique et de son programme régional de renforcement des capacités ;
5. Appelle les États parties à apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre du Plan d'action pour la région Afrique à travers des activités de suivi avec le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et le Fonds pour le patrimoine mondial africain et à profiter de la mobilisation provoquée chaque année par

la Journée du patrimoine mondial africain du 5 mai pour encourager les soutiens au Plan d'action pour la région Afrique ;

6. *Félicite les États parties de la région Afrique qui ont activement mis en œuvre le Plan d'action et demande aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait d'établir leur Comité national du patrimoine mondial et de développer leurs plans d'action et budgets nationaux ainsi que d'informer le Centre du patrimoine mondial dès qu'ils seront opérationnels ;*
7. *Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici au **1er février 2017** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici au **1er décembre 2016** au plus tard ;*
8. *Note avec satisfaction la Déclaration d'Arusha et félicite par ailleurs le Centre du patrimoine mondial pour l'organisation de l'exposition itinérante « Le patrimoine mondial africain : un horizon pour le développement » pour renforcer la sensibilisation ;*
9. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et avec l'appui des États parties, de poursuivre ses efforts en vue de coordonner et de mettre en œuvre le programme régional de renforcement des capacités conformément au Plan d'action 2012-2017 ;*
10. *Demande également aux États parties, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, d'accorder une attention particulière à la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;*
11. *Demande par ailleurs au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la région Afrique lors de sa 41e session en 2017.*

III. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DU RAPPORT PÉRIODIQUE POUR LES ÉTATS ARABES

A. Activités de suivi

1. Le deuxième cycle de soumission des rapports périodiques dans les États arabes a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 34e session (Brasilia, 2010). L'année suivante, lors de sa 35e session (UNESCO, 2011), le Comité a approuvé le Programme régional élaboré par les États arabes. Depuis lors, les activités développées dans le cadre du programme ont été menées avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, des entités nationales chargées du patrimoine mondial, des Organisations consultatives et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH).
2. Les priorités du Programme régional sont de sauvegarder le patrimoine culturel dans les situations de conflit, de renforcer la conservation du patrimoine naturel, d'accroître les activités de renforcement des capacités et le soutien technique lié à la conservation et à la gestion des biens du patrimoine mondial ainsi qu'aux mécanismes de la *Convention*, et de fournir des conseils techniques sur la conservation du patrimoine urbain.
3. La sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés par des conflits armés est devenue un champ d'action majeur de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région arabe. Elle consiste en une importante contribution à l'action de l'Unité de la préparation et des réponses aux situations d'urgence (EPR) de la Division du patrimoine pour assurer un suivi régulier, effectuer une évaluation rapide

des dommages et fournir un soutien d'urgence aux sites touchés. En outre, un important travail de réflexion a été mené au cours de l'année passée dans le cadre de plusieurs initiatives, à savoir : une réunion d'experts sur la reconstruction post-conflit dans le contexte du Moyen-Orient et à Alep en particulier ; un soutien à la campagne #Unite4Heritage (#UnisPourLePatrimoine) à travers un partage d'informations et une mobilisation ; des interventions visant à informer, une réflexion sur la sensibilisation et des réunions de coordination sur la destruction du patrimoine culturel ; et de nombreuses interventions dans les médias internationaux sur la situation du patrimoine culturel endommagé par les conflits armés. Un soutien continu a été apporté au bureau de l'UNESCO à Beyrouth en vue de la mise en œuvre du projet de sauvegarde d'urgence du patrimoine culturel syrien (formation à la documentation et consolidation). Des ateliers de formation destinés à des professionnels du patrimoine libyens et yéménites qui portaient sur l'évaluation des dommages, la conservation et les mesures d'urgence à appliquer aux biens du patrimoine mondial ont eu lieu à Tunis, à Rome, à Bahreïn et à Amman ainsi que virtuellement. Une étroite coopération a également été instaurée avec le bureau de l'UNESCO à Bagdad afin de mettre en œuvre le projet « Protection du patrimoine culturel iraquien » (suivi des sites, sensibilisation et renforcement des capacités pour lutter contre le trafic illicite) et une assistance technique régulière est fournie au Yémen à des fins de suivi et d'évaluation des dommages et en vue de la restauration des maisons détruites dans la Vieille ville de Sana'a (quartier al Qasimi).

4. Concernant le patrimoine naturel, une réunion internationale intitulée « La gestion du patrimoine naturel au service du développement durable : un défi institutionnel dans les États arabes » a eu lieu au siège de l'UNESCO en décembre 2015. Les principales conclusions de cette réunion ont démontré la nécessité de sensibiliser et de mobiliser les décideurs politiques et les communautés locales à travers le renforcement des programmes éducatifs, la production de données empiriques et la création d'outils de gestion et de protection ainsi que de liens entre protection environnementale, bénéfices économiques et création d'emploi. Il a également été recommandé d'améliorer la coopération entre les mécanismes et les programmes existants pour la protection des écosystèmes au sein de l'UNESCO et au niveau mondial et de profiter de la COP22 (Maroc, 2016) pour jeter les bases d'une réunion ministérielle régionale sur le patrimoine naturel. Parmi les actions de suivi, il convient de mentionner l'organisation en février 2016 d'une réunion d'experts dans le cadre du processus en amont pour les sites de l'atoll de Sanganeb et de la baie de Dungonab (Soudan) en vue du renforcement des partenariats scientifiques, des capacités de gestion durable et des bénéfices pour la communauté locale.
5. Concernant le renforcement des capacités, plusieurs ateliers de formation ont été organisés (outre ceux liés aux situations de conflit et à la conservation du patrimoine urbain). Une formation portant sur le renforcement du rôle des communautés locales dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial a eu lieu dans le Parc national du banc d'Arguin et à Nouakchott (Mauritanie) en mars 2016 ; cette formation a débouché sur une série de recommandations et d'orientations pratiques destinées à favoriser la participation des communautés locales en tant que partenaire majeur dans la gestion et la conservation des biens du patrimoine mondial. Un atelier de formation sur l'élaboration du dossier de proposition d'inscription de l'Abraj Al Kuwait et une formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Palestine (Ramallah) ont également été organisés. En matière de soutien technique, une assistance a été apportée au Qatar à l'égard du site archéologique d'Al Zubarah (évaluation de l'impact d'un projet de développement au sein de la zone tampon du bien), ainsi qu'à la Palestine concernant la conservation de l'église de la Nativité sur le site du « Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem » et la gestion du bien du patrimoine mondial « Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir ».
6. Dans le cadre du Programme des Villes du patrimoine mondial et de la mise en œuvre de la *Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique* (PUH), une

attention particulière a été accordée à la conservation urbaine, et plus spécifiquement à la sauvegarde du patrimoine urbain et architectural moderne du monde arabe. Une « Conférence internationale sur la conservation urbaine : rôle de la *Recommandation concernant le paysage urbain historique* dans la sauvegarde du patrimoine moderne dans les États arabes » a été organisée au Koweït en décembre 2015; cette conférence a démontré la nécessité d'améliorer l'identification et la documentation du patrimoine urbain, de développer des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de sa sauvegarde et de mettre en œuvre des projets opérationnels visant sa conservation. Une assistance technique a été fournie dans le cadre d'un atelier intitulé « Quel système de gestion pour la ville de Casablanca ? » et du projet de conservation du patrimoine urbain de la ville de Tanger en vue d'une éventuelle proposition d'inscription. Deux missions de conseil ont par ailleurs été menées, l'une concernant la conservation du patrimoine urbain du bien du patrimoine mondial de Tétouan ainsi que des villes de Chefchaouen, Ouazzane et Ksar El Kébir (nord du Maroc), et l'autre, conjointement menée avec l'ICOMOS, relative à l'état de conservation de la Casbah d'Alger (Algérie). Enfin, une action de communication et de sensibilisation a également été menée par l'intermédiaire d'une exposition sur le patrimoine des modernités architecturales et urbaines du monde arabe (MUAMA) et de conférences sur l'action de l'UNESCO en matière de conservation du patrimoine urbain dans le contexte de la *Convention du patrimoine mondial* et de la *Recommandation concernant les paysages urbains historiques*.

7. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi à Bahreïn comme centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, continue de soutenir les activités susmentionnées.

B. Projet de décision : 40 COM 10B.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/10B,
2. Rappelant les décisions **35 COM 10C.3**, **37 COM 10C.3**, **38 COM 10B.3** et **39 COM 10B.3** adoptées respectivement à ses 35e (UNESCO, 2011), 37e (Phnom Penh, 2013), 38e (Doha, 2014) et 39e (Bonn, 2015) sessions,
3. Prend note des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques dans les États arabes et les encourage à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des recommandations ;
4. Note avec inquiétude que la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays de la région qui sont touchés par des conflits est devenue l'une des priorités du Programme régional ;
5. Rappelle la recommandation de la Présidente de la 35e session du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2011), contenue dans sa lettre adressée à tous les pays arabes, sur l'établissement des entités nationales pour le patrimoine mondial ;
6. Encourage les États parties à poursuivre la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain historique afin de renforcer la conservation des sites du patrimoine urbain inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
7. Remercie le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), basé à Bahreïn, de son soutien à la mise en œuvre du Programme régional et invite les États arabes à renforcer leur coopération avec l'ARC-WH ;

8. Rappelle aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici au **1er février 2017** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici au **1er décembre 2016** au plus tard ;
9. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les États arabes lors de sa 41e session en 2017.

IV. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

A. Activités de suivi

1. Suite au deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques en Amérique latine et aux Caraïbes (décision **39 COM 10B.4**),
 - a) Cinq Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour des biens culturels et naturels de la Sous-région Amérique du Sud et Amérique centrale, dont le processus de révision est terminé, seront soumises au Comité du patrimoine mondial pour adoption lors de sa 40e session (voir le document WHC/16/40.COM/8E) ;
 - b) Cinq clarifications des limites pour des biens culturels et naturels des Sous-régions Amérique du Sud et Caraïbes dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif, qui ont déjà fait l'objet d'un examen, seront soumises au Comité du patrimoine mondial pour adoption lors de sa 40e session (voir le document WHC/16/40.COM/8D).
2. L'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (Mexique), centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, continue de faire des progrès concernant le renforcement de son cadre institutionnel à travers l'augmentation du nombre d'États parties participant aux activités qu'il propose.
3. Dans le prolongement de la stratégie de renforcement des capacités intégrée dans le Plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud 2015-2020 (PAAS 2015-2020) adopté en mai 2015, le centre de catégorie 2 Lucio Costa pour le renforcement des capacités en matière de gestion du patrimoine (C2C-LCC) prépare, en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial, un atelier international sur les notions fondamentales de la *Convention de 1972* (Rio de Janeiro, deuxième semestre 2016) en vue de définir un programme de renforcement des capacités pour la région. Cette activité réunira des participants provenant des 10 pays d'Amérique du Sud ainsi que des représentants du Centre du patrimoine mondial et du bureau de l'UNESCO à Brasilia et d'autres professionnels concernés par les activités de renforcement des capacités dans la région.
4. Dans le cadre du suivi du Plan d'Action pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud 2015-2020 et du Plan d'Action pour le Patrimoine Mondial des Caraïbes 2015-2019, une assistance technique a été fournie aux États Parties dans l'élaboration des projets, en ligne avec les priorités et les objectifs sous-régionaux, en vue de leur mise en œuvre à partir 2016. Un projet intitulé « Préservation du patrimoine et appui au secteur touristique (PAST) » a été notamment lancé grâce l'appui financier de la Banque mondiale afin de soutenir, sur une période de six années, des actions coordonnées dans le domaines du tourisme durable, du renforcement des capacités, de la gestion des risques et de la participation des communautés dans le processus d'identification, conservation, protection et gestion des sites patrimoniaux en Haïti.

B. Projet de décision : 40 COM 10B.4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/10B,
2. Rappelant les décisions **37 COM 10A**, **38 COM 10B.4** et **39 COM 10B.4** adoptées respectivement à ses 37e (Phnom Penh, 2013), 38e (Doha, 2014) et 39e (Bonn, 2015) sessions,
3. Prend note des progrès accomplis dans les activités de suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le processus d'Inventaire rétrospectif et encourage les États parties de la région à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre de ses recommandations ;
4. Rappelle aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici au **1er février 2017** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici au **1er décembre 2016** au plus tard ;
5. Note avec satisfaction la contribution du centre Lucio Costa pour le renforcement des capacités en matière de gestion du patrimoine (C2C-LCC), centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités dans la continuité du Plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud 2015-2020 (PAAS 2015-2020) et encourage ce centre à poursuivre sa coopération avec le Centre du patrimoine mondial concernant la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités et des activités en lien avec le patrimoine mondial ;
6. Demande de nouveau aux États parties de l'Amérique centrale de travailler en étroite coordination avec le Centre du patrimoine mondial pour organiser une réunion en vue de l'élaboration d'un plan d'action sous-régional avec la participation de toutes les parties prenantes ;
7. Prend note des progrès accomplis pour renforcer l'implantation des centres de catégorie 2 de l'UNESCO pour le patrimoine mondial de Zacatecas (Mexique) et Rio de Janeiro (Brésil) et encourage le Mexique et le Brésil à poursuivre leurs efforts à cet égard ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes lors de sa 41e session en 2017.

V. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'EUROPE ET L'AMERIQUE DU NORD

A. Activités de suivi du deuxième cycle du rapport périodique pour l'Europe

1. Lors de sa 39e session (Bonn, 2015), le Comité du patrimoine mondial a approuvé le rapport sur le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour l'Europe et le Plan d'action d'Helsinki. Le Rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques et le Plan d'action pour l'Europe (WHC-15/39.COM/10A) ont été publiés dans le numéro 43 des *Cahiers du patrimoine mondial*, de même que le Rapport final et le Plan d'action pour l'Amérique du Nord (WHC-14/38.COM/10A). Cette publication présente les rapports, les résultats quantitatifs et les plans d'action pour fournir des supports informatifs et un

soutien technique aux professionnels du patrimoine, et notamment aux points focaux, aux gestionnaires de site et aux chercheurs.

2. Les résultats de l'exercice ont par ailleurs été largement diffusés à travers une publication intitulée *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui* qui a touché un vaste public. Préparée par le Centre du patrimoine mondial pour présenter les résultats de façon concise et compréhensible, cette publication a reçu un accueil chaleureux, que ce soit de la part des professionnels du patrimoine ou du grand public. Les activités de communication et de diffusion qui ont entouré la sortie de cette publication, en particulier sur les réseaux sociaux, ont permis de toucher de nombreuses personnes et ont contribué à accroître la visibilité et à sensibiliser le grand public. En mars 2016, elle avait recueilli plus de 500 000 vues et été partagée plus de 2000 fois sur les divers réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter). En outre, plus de 900 copies électroniques (pdf et ePub) ont été téléchargées à partir du site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/eur-na/>).
3. Enfin, pour donner suite au rapport et à la décision du Comité (**39 COM 10A**), une enquête de suivi relative au Plan d'action d'Helsinki a été réalisée par le Centre du patrimoine mondial sous la forme d'un outil électronique facile d'emploi. Cette enquête reflète la structure innovante du plan d'action et est conçue pour utiliser des indicateurs SMART afin de fournir un examen biennal des actions spécifiques menées par chaque État partie. Elle permettra de compiler des données et d'éviter la réalisation d'un exercice de suivi à large échelle ; c'est un moyen simple et peu coûteux de suivre les progrès accomplis entre les cycles de soumission des rapports périodiques. Cette enquête devrait être lancée en octobre 2016 et les réponses sont attendues en décembre 2016. Les réponses et l'analyse des données seront présentées au Comité du patrimoine mondial lors de sa 41^e session. Cette enquête vise à fournir des données quantitatives jusqu'à la fin du troisième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques, c'est-à-dire pour quatre séries d'enquêtes sur six ans (en 2016, 2018, 2020 et 2022). Les données recueillies constitueront une source d'information précieuse pour suivre les progrès régionaux et analyser les tendances. L'enquête sera également utilisée pour améliorer la coopération régionale.
4. En outre, plusieurs autres activités de suivi et initiatives ont été menées à différents niveaux en vue de la mise en œuvre du Plan d'action d'Helsinki. Un aperçu de certaines de ces activités, liées à des domaines prioritaires précis définis dans le plan d'action, est donné ci-dessous.
5. Un certain nombre de réunions sous-régionales ont été organisées en Europe en faveur des domaines prioritaires *Systèmes de gestion efficaces* et *Renforcement des compétences interdisciplinaires des gestionnaires de sites* :
 - a) La première réunion des associations européennes du patrimoine mondial a eu lieu les 15 et 16 octobre 2015 à Strasbourg (France) ; elle a été organisée par l'Association des biens français du patrimoine mondial, en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial et la ville de Strasbourg. Au cours de cette réunion, dix associations et réseaux nationaux du patrimoine mondial européen ont présenté leurs missions et leurs méthodes de travail. Cette réunion a été l'occasion pour les 100 participants originaires de 20 pays différents, parmi lesquels des réseaux de gestionnaires de sites et des points focaux, d'échanger sur les bonnes pratiques et d'explorer les partenariats possibles ou existants entre les États parties et les associations nationales, et notamment les autorités locales, les associations de professionnels, les institutions universitaires et de recherche ainsi que des représentants de la société civile. La deuxième réunion des associations du patrimoine mondial en Europe est en cours de préparation par l'association des Villes espagnoles du patrimoine mondial. Cette réunion, qui portera principalement sur les bénéfices sociaux du patrimoine, devrait avoir lieu à Ségovie (Espagne), en octobre 2016. (Domaines prioritaires : *Systèmes de gestion efficaces* (actions 13 et 14), *Renforcement des compétences interdisciplinaires des gestionnaires de sites* (actions 21 et 22)) ;

- b) La République tchèque a organisé une conférence sur les facteurs de risque observés au cours du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques (Prague, 19-20 octobre 2015). L'objectif était de mettre en commun les meilleures pratiques relatives à l'atténuation des facteurs de risque, de soutenir la coopération internationale en matière de gestion du patrimoine, de renforcer les partenariats entre les autorités nationales et régionales et d'améliorer le dialogue sur la gestion et le suivi avec d'autres niveaux de la société. (Domaines prioritaires : *Systèmes de gestion efficaces* (action 16), *Renforcement des compétences interdisciplinaires des gestionnaires de sites* (action 24)) ;
 - c) Les autorités nationales de Pologne ont publié une édition polonaise du manuel de référence sur le patrimoine mondial *Gérer le patrimoine mondial culturel*. Le lancement de la publication a eu lieu à l'occasion d'une réunion (Katowice, 26-27 novembre 2015) au cours de laquelle ont été présentées des études de cas de Pologne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que le plan d'action dans l'optique de sa mise en œuvre en Pologne. Cette réunion a facilité la coopération et le dialogue entre de nombreux acteurs de la protection du patrimoine en Pologne, et notamment des gestionnaires de sites, les autorités nationales, des ONG, des universités et des étudiants ainsi que des représentants des États parties de l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est. (Domaines prioritaires : *Systèmes de gestion efficaces* (actions 14 et 17), *Renforcement des compétences interdisciplinaires des gestionnaires de sites* (action 24)) ;
 - d) L'UNESCO fournit aux autorités nationales géorgiennes des orientations concernant la mise en œuvre du Plan d'action d'Helsinki dans le cadre de l'accord sur la prestation de services consultatifs techniques (octobre 2015). Cette assistance vise à harmoniser la liste indicative nationale, à préparer des propositions d'inscription pour des catégories de sites sous-représentées et à développer des activités de renforcement des capacités pour la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial. (Domaines prioritaires : *Listes indicatives et propositions d'inscription crédibles et efficaces* (action 2), *Systèmes de gestion efficaces* (actions 17, 21)).
6. Concernant le domaine prioritaire *Listes indicatives et propositions d'inscription crédibles et efficaces*, une mission de conseil pour Creswell Crags, inscrit sur la liste indicative du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été demandée par l'État partie. La mission de conseil de l'ICOMOS évaluera les points forts de la proposition d'inscription dans le cadre du processus en amont. (Domaine prioritaire : *Listes indicatives et propositions d'inscription crédibles et efficaces* (actions 6 et 7)).
 7. En ce qui concerne plus particulièrement le domaine prioritaire *Définition claire de la VUE et de ses attributs*, des progrès ont été accomplis dans la région à l'égard du nombre de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE) adoptées par le Comité du patrimoine mondial. Dans la région, 51 déclarations ont été mises au point en vue de leur adoption. Ceci portera le nombre total de DRVUE adoptées par le Comité à la fin de la 40e session à 221, ce qui correspond à environ 60 % de la cible définie dans l'action 11.
 8. Un rapport d'étape sur les activités de suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques en Europe sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 41e session. Ce rapport inclura les résultats régionaux basés sur les indicateurs quantitatifs de l'enquête de suivi relative au Plan d'action d'Helsinki.

B. Activités de suivi du deuxième cycle du rapport périodique pour l'Amérique du Nord

1. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé le Rapport final pour le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques lors de sa 38e session

Suivi du Second cycle de l'exercice des
Rapports périodiques dans toutes les régions

(décision **38 COM 10A.1**) et le Plan d'action pour l'Amérique du Nord lors de sa 39e session (décision **39 COM 10A.2**).

2. Le Comité du patrimoine mondial avait par ailleurs demandé aux États parties de présenter un rapport d'étape sur les activités de suivi, rapport préparé par les points focaux du patrimoine mondial des deux États parties de la sous-région, à savoir le Canada et les États-Unis d'Amérique, et soumis au Centre du patrimoine mondial en février 2016.
3. Le premier rapport d'étape sur le Plan d'action 2015 du rapport périodique pour l'Amérique du Nord est présenté ci-dessous. Il est rappelé que la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Amérique du Nord est prévue pour une période de cinq ans.
4. Rapport d'étape sur le Plan d'action 2015 pour l'Amérique du Nord :
À la suite du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques, cinq sujets de préoccupation et possibilités d'amélioration de la coopération sous-régionale ont été identifiés :
 - I. Futures listes indicatives ;
 - II. Stratégies d'information et de mobilisation du public à propos du patrimoine mondial ;
 - III. Élaboration de stratégies pour renforcer la communication et la coopération entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial dans toute la sous-région de l'Amérique du Nord ;
 - IV. Assistance internationale aux biens du patrimoine mondial ;
 - V. Intégration à des domaines existants de la coopération sous-régionale.

Les résultats obtenus dans chacun de ces cinq domaines depuis l'adoption du plan d'action en 2015 sont présentés par les États parties de la façon suivante :

Établissement des listes indicatives

- Les deux États parties ont communiqué régulièrement concernant le processus et le calendrier de la liste indicative.
- Des réunions bilatérales ont été organisées pour 2016 (atelier d'experts sur la révision de la liste indicative des États-Unis d'Amérique)

Information et mobilisation du public

- Le National Park Service des États-Unis et Parcs Canada présenteront conjointement les liens entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel lors du Congrès mondial de la nature qui se tiendra à Hawaï en septembre 2016.

Renforcement de la communication et de la coopération entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial

- Un document sur les enseignements tirés de l'élaboration de la proposition d'inscription de Poverty Point a été communiqué au Canada en vue d'être diffusé auprès des gestionnaires des sites inscrits sur la liste indicative canadienne.
- Une enquête actuellement menée auprès des gestionnaires des parcs inclut les deux sites transfrontaliers du patrimoine mondial. Cette enquête servira de base pour évaluer le potentiel d'une meilleure coopération opérationnelle entre les deux États parties.

Assistance internationale aux biens du patrimoine mondial

- Des informations générales sur le programme de bourses du National Park Service des États-Unis ont été communiquées au Canada pour servir de modèle à d'éventuelles activités communes dans ce domaine.

Intégration du patrimoine mondial à des domaines existants de la coopération

Suivi du Second cycle de l'exercice des
Rapports périodiques dans toutes les régions

- Les deux États parties ont procédé à la mise à jour régulière de la participation et des résultats des réunions d'experts pertinentes (atelier sur les « Sites potentiels du patrimoine mondial marin dans la région arctique », 25-26 février 2016).

C. Projet de décision : 40 COM 10B.5

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/10.B,
2. Rappelant les décisions **36 COM 10B**, **37 COM 10B**, **38 COM 10A.2**, **39 COM 10A.1** et **39 COM 10B.5** adoptées respectivement à ses 36^e (Saint-Pétersbourg, 2012), 37^e (Phnom Penh, 2013), 38^e (Doha, 2014) et 39^e (Bonn, 2015) sessions,
3. Se félicite des progrès accomplis par le Centre du patrimoine mondial et les États parties dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques en Europe et en Amérique du Nord et note avec satisfaction les activités et les initiatives entreprises par les États parties concernant la mise en œuvre des plans d'action pour l'Europe et l'Amérique du Nord ;
4. Note également avec satisfaction les deux publications produites par le Centre du patrimoine mondial intitulées Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui et Comprendre le patrimoine mondial en Europe et en Amérique du Nord : rapport final pour le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques 2012-2015 (Cahiers du patrimoine mondial, n°43), qui contribuent à la large diffusion des résultats du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques en Europe ;
5. Félicite le Centre du patrimoine mondial pour les progrès accomplis à l'égard de l'enquête de suivi relative au Plan d'action d'Helsinki, dont la structure innovante permettra de collecter des données de façon simple et peu coûteuse, et encourage les États parties de la région Europe à répondre à l'enquête dont le lancement est prévu en octobre 2016 ;
6. Réitère son invitation aux États parties de la région Europe à mettre activement en œuvre le Plan d'action d'Helsinki et les encourage également à poursuivre leurs activités pour la mise en œuvre du plan d'action en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;
7. Encourage en outre les États parties du Canada et des États-Unis d'Amérique à poursuivre leur coopération autour de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal pour l'Amérique du Nord, et rappelle qu'un certain nombre d'actions proposées exige un renforcement de la coopération avec l'État partie du Mexique compte tenu du patrimoine naturel et culturel commun aux trois États parties ;
8. Félicite également les États parties pour les efforts déployés dans la poursuite du travail entrepris dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif et la préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle et encourage par ailleurs les États parties à achever cet important travail dans les meilleurs délais ;
9. Rappelle également que le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques a des implications considérables en termes de ressources et de charge de travail et encourage par ailleurs les États parties à soutenir financièrement la mise en œuvre des plans d'action régionaux en apportant un soutien au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives ;

10. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'étape, basé sur les résultats de l'enquête de suivi relative au Plan d'action d'Helsinki, sur les activités de suivi du deuxième cycle des rapports périodiques menées par les États parties de la région Europe au Comité du patrimoine mondial lors de sa 41^e session en 2017 ;
11. Demande également aux États parties du Canada et des États-Unis d'Amérique de soumettre un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action au Centre du patrimoine mondial afin de le présenter au Comité du patrimoine mondial lors de sa 42^e session en 2018.